



**SOLIDARITÉS**  
INTERNATIONAL



# RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES NATURELLES

**DOCUMENT  
DE POSITIONNEMENT**

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL - NOVEMBRE 2011

# TABLE DES MATIÈRES

# PAGE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION : OBJECTIF DU DOCUMENT DE POSITIONNEMENT</b>	<b>3</b>
<hr/>		
<b>2</b>	<b>SOLIDARITÉS INTERNATIONAL : MANDAT ET VALEURS</b>	<b>6</b>
<hr/>		
<b>3</b>	<b>DÉFINIR LA RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES NATURELLES</b>	<b>8</b>
	3.1 DEFINITION ET CONCEPTS DE BASE	
	3.2 LA RRC AU SEIN DES PROGRAMMES HUMANITAIRES ET DE DEVELOPPEMENT	
<hr/>		
<b>4</b>	<b>POURQUOI SOLIDARITÉS INTERNATIONAL S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA RRC ?</b>	<b>11</b>
	4.1 L'ENJEU DE LA RRC EST DE SAUVER DES VIES	
	4.2 INVESTIR DANS LA RRC AUGMENTE L'IMPACT ET LA DURABILITE DES PROJETS DE SOLIDARITÉS INTERNATIONAL	
	4.3 LES CATASTROPHES NATURELLES PEUVENT CAUSER OU ATTISER LES CONFLITS	
	4.4 DIMINUER LES DEPLACEMENTS DE POPULATION	
<hr/>		
<b>5</b>	<b>PROMOUVOIR UNE VISION HUMANITAIRE DE LA RRC</b>	<b>14</b>
	5.1 ENGAGEMENTS 10	
	5.2 CADRE OPERATIONNEL ET PRINCIPES	
	<i>Projets basés sur l'approche livelihood</i>	
	<i>Projets basés sur le diagnostic des risques, des vulnérabilités et des capacités</i>	
	<i>Approche communautaire</i>	
	<i>Contingence</i>	

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (BUREAU) LE 28.11.2011

## ACRONYMES

ACC	Adaptation au Changement Climatique
CE	Commission Européenne
CRED	Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes
DIPECHO	Programme de ECHO de préparation aux désastres
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
EM-DAT	Base de données sur les situations d'urgence
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRC	Gestion des risques de catastrophe
HFA	Cadre d'action de Hyogo
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SI	SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
SLA	Approche livelihood (axée sur les moyens de subsistance)
UNISDR	Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des catastrophes

**INTRODUCTION**  
**OBJECTIF**  
**DU DOCUMENT**  
**DE POSITIONNEMENT**



1

**L**a population mondiale est désormais de 7 milliards d'êtres humains, et cette croissance démographique a lieu principalement dans les pays en voie de développement et dans les zones urbaines. Conjugué à la croissance démographique mondiale, le changement climatique aura de lourdes conséquences sur la population mondiale, particulièrement dans les pays en voie de développement. En effet, avec 60 mégapoles attendues d'ici 2015 (villes de plus de 10 millions d'habitants), nous pouvons prédire des crises humanitaires majeures en termes d'impact et de victimes (insécurité alimentaire, épidémies ou catastrophes naturelles majeures).

En 2011, 94 % des décès liés aux catastrophes naturelles se produisent dans les pays en voie de développement. En effet, selon les données du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED)<sup>1</sup>, le nombre de personnes touchées par les catastrophes liées au changement climatique est passé de moins de 50 millions en 1975-1979 à plus de 250 millions en 2000-2004 dans les pays en voie de développement. Avec le tremblement de terre en Haïti, la vague de chaleur en Russie et les inondations au Pakistan, l'année 2010 s'est révélée être l'année la plus meurtrière pour les catastrophes naturelles en plus de deux décennies. Selon la CRED, 373 catastrophes naturelles recensées en 2010 ont fait 296 800 morts et près de 208 millions de sinistrés, et ont entraîné quelques 110 milliards de dollars US de dommages. Les effets relatifs au changement climatique continueront d'avoir un impact important sur le type de crises humanitaires rencontrées dans le monde. De plus, il est largement reconnu que plus de femmes que d'hommes meurent des conséquences directes ou indirectes des catastrophes naturelles. Selon les conclu-

sions du rapport publié par le Women's Environmental Network, intitulé Genre et changements climatiques<sup>2</sup> : « *A l'échelle mondiale, les femmes sont plus vulnérables que les hommes face aux impacts du changement climatique en raison de rôles et statuts sociaux différents et inégaux* », et « *les femmes sont les principales victimes du changement climatique, même si elles y ont le moins contribué, et ont moins leur mot à dire dans les décisions prises relatives à cette problématique.* »

Il est à présent reconnu que le climat mondial est en rapide mutation. Selon les prévisions actuelles, les aléas naturels – beaucoup d'entre eux étant liés au climat – sont amenés à s'accroître au cours des prochaines décennies, aussi bien en termes d'échelle et de fréquence que de gravité. Le nombre de personnes touchées par les aléas liés au climat devrait augmenter de 54 %, pour atteindre 375 millions de victimes dès 2015.

Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>3</sup> prévoit que la hausse de la température de la planète mènerait à un risque accru de sécheresse dans des latitudes moyennes et semi arides, à un stress hydrique accru dans beaucoup de régions du monde, et à des dégâts plus importants causés par les phénomènes hydrométéorologiques (tels que les tempêtes ou les inondations côtières), qui touchent des millions de personnes supplémentaires chaque année.

Le changement climatique mènera par ailleurs à des catastrophes naturelles à grande échelle plus graves, conjuguées à une concentration démographique plus importante. Il est probable que les catastrophes naturelles météorologiques, telles que les cyclones, deviennent plus violentes et plus fréquentes. Par consé-



1 - EM-DAT, Base de données sur les situations d'urgence de l'OFDA/CRED, gérée par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes.

2 - Réseau des femmes en environnement, Les changements climatiques, Les impacts du changement climatique sur les femmes et les politiques publiques, avril 2010.

3 - Contribution des groupes de travail I, II et III au 4ème Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Equipe principale de rédaction, Pachauri, R.K. et Reisinger, A. GIEC, Genève, Suisse, page 104

quent, les phénomènes extrêmes tels que le cyclone Nargis, qui a dévasté le delta de l'Irrawaddy en Birmanie en 2008 avec plus de 100 000 morts, ou les inondations au Pakistan survenues en été 2010, risquent de s'accroître. Enfin, l'un des effets reconnus du changement climatique, et pas des moindres, est une augmentation de la fréquence des catastrophes de taille petite et moyenne, avec des inondations localisées et des sécheresses plus régulières, touchant un nombre plus important de personnes. Les sécheresses dans la Corne de l'Afrique par exemple, dont la fréquence est déjà plus élevée, sont passées de « *semi-régulières* », c'est-à-dire se produisant à quelques années d'intervalle, à presque annuelles dans certains pays, avec des conséquences désastreuses telles que la famine de 2011.

L'objectif principal de l'intégration de la Réduction des risques liés aux catastrophes naturelles (RRC) dans les programmes de SOLIDARITÉS INTERNATIONALE est de **réduire les conséquences des catastrophes naturelles pesant sur les personnes les plus vulnérables, et de renforcer les capacités des communautés à faire face à ces risques.**

SOLIDARITÉS INTERNATIONALE reconnaît que les catastrophes aggravent la pauvreté et la faim en détruisant les habitats, les cultures, les stocks de nourriture, les économies et les infrastructures. Les catastrophes marginalisent davantage les pauvres en détruisant leurs biens de production, et en menaçant gravement les revenus de leurs activités régulières. Dans ce contexte, SOLIDARITÉS INTERNATIONALE s'est fermement engagé à mettre plus l'accent sur la RRC lors de ses interventions dans le but de maximiser et de protéger les impacts des programmes.

Le présent document énonce les objectifs de SOLIDARITÉS INTERNATIONALE et les priorités données à la RRC, son importance dans le cadre d'analyse des actions humanitaires et sa pertinence par rapport à l'approche globale et à la stratégie de SOLIDARITÉS INTERNATIONALE. La politique RRC de SOLIDARITÉS INTERNATIONALE a été élaborée en tenant compte du cadre plus important des impératifs d'adaptation au changement climatique et du cadre de gestion des risques de catastrophes, qui regroupent plusieurs risques tels que l'adaptation au changement climatique, la protection sociale, la sous-alimentation...

**SOLIDARITÉS  
INTERNATIONAL  
MANDAT  
ET VALEURS**



2

**S**OLIDARITÉS INTERNATIONAL a été fondé en tant qu'ONG en 1980. En 2011, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a mené près de 90 projets d'aide humanitaire dans 15 pays à l'échelle mondiale.

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a vocation à apporter une aide humanitaire et à agir par des actions de solidarité, auprès de populations en danger du fait d'une oppression politique, ethnique, économique, de guerre ou de toute autre nature [Article 1 de la Charte de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL]<sup>4</sup>.

L'objectif général de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL peut être résumé comme suit : « **Répondre aux besoins essentiels des populations faisant face à une crise grave – d'origine humaine ou naturelle – et construire et renforcer leur capacité à se remettre de tels chocs de manière durable, particulièrement dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance** ».

Les actions de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL se font dans le respect de l'identité culturelle et de la dignité de chacun [Article 5 de la Charte de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL].

De plus, les activités de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL s'inscrivent résolument dans le cadre défini par le Droit International Humanitaire et le Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire.

**Les principes d'humanité, d'indépendance, d'impartialité et de neutralité sont inhérents à toute action.**

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a vocation à :

- I **[BOIRE]** Prédire et prévenir les maladies hydriques, et approvisionner en eau de bonne qualité et en quantité suffisante les personnes les plus vulnérables,
- II **[MANGER]** Améliorer la sécurité alimentaire et garantir des moyens de subsistance aux populations les plus vulnérables,
- III **[S'ABRITER]** Soutenir la reconstruction dans les situations de post-crise.

Dans tous les cas, les programmes de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL visent à permettre aux bénéficiaires de satisfaire à leurs besoins fondamentaux et de développer et soutenir leurs moyens de subsistance le plus tôt possible.

De manière générale, les critères qui déclenchent une intervention de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL sont :

- La vie des populations et/ou leur santé sont menacées
- Les autorités locales ne peuvent subvenir aux besoins vitaux de leurs populations et l'aide est insuffisante
- La crise ou la succession de crises affecte gravement la capacité de résilience des communautés, à tel point qu'elle menace la durabilité de leurs moyens de subsistance.

L'intervention de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL tend à aller au-delà de l'approche urgence/secours traditionnelle, en s'attaquant aux racines profondes de la vulnérabilité. Afin d'élargir sa stratégie opérationnelle, et d'avoir une approche plus globale, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL utilise le cadre « livelihood »<sup>5</sup> pour examiner les questions relatives à l'insécurité alimentaire et accroître les interventions de RRC dans les années à venir.

4 - Cf. Charte de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL sur [www.solidarites.org](http://www.solidarites.org)

5 - Pour P.H. Barret « *Penser la sécurité alimentaire à progressivement évolué d'une première approche qui reposait sur la disponibilité – l'offre, vers une prise en compte de l'accès à l'alimentation au niveau individuel ou familial – la demande, et pour finalement aboutir à une troisième génération de conceptualisation qui prend en compte la sécurité alimentaire dans une approche plus globale de compréhension du comportement individuel face à l'incertitude, les irréversibilités et les autres contraintes liées au choix.* ».

**DÉFINIR**  
**LA RÉDUCTION**  
**DES RISQUES LIÉS**  
**AUX CATASTROPHES**  
**NATURELLES**

---

3



### 3.1 DÉFINITION ET CONCEPTS DE BASE

A l'échelle mondiale, l'approche RRC est passée d'une approche principalement réactive, pour atténuer les catastrophes, à un nouveau paradigme basé sur une approche plus globale incluant des mesures préventives, avec pour objectif principal de réduire la possibilité qu'un aléa naturel se traduise par une catastrophe.

Dans le présent document, la RRC sera étudiée dans le cadre global du changement climatique. Toutefois, nous examinerons également les catastrophes qui n'ont pas de liens directs avec le changement climatique (ex : tremblement de terre). La réduction des risques liés aux catastrophes naturelles se réfère à des activités visant à limiter les effets néfastes des aléas naturels. Soit elles réduisent la possibilité qu'une catastrophe puisse survenir (à l'aide d'outils tels que les mécanismes de protection contre les inondations, la diversification des moyens de subsistance, les pratiques de construction sûres), soit elles renforcent la capacité d'une communauté à répondre et à faire face à une catastrophe.

La Réduction des risques liés aux catastrophes naturelles peut être définie de la manière suivante : « *Concept et pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et de biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables.* (UNISDR, 2009) ».

Les activités de RRC relèvent de trois catégories communément admises, qui sont la préparation, l'atténuation et la prévention, pouvant être définies comme suit :

- **PRÉPARATION** Développer les connaissances et les capacités des gouvernements, des professionnels d'intervention et autres organisations de reconstruction, des communautés et des individus, de manière à anticiper efficacement, à réagir et à se remettre des impacts probables, imminents ou en cours.
- **ATTÉNUATION** Réduire ou limiter les impacts négatifs des aléas et des catastrophes.
- **PRÉVENTION** Éviter complètement l'impact négatif des aléas, et de minimiser les catastrophes environnementales, technologiques et biologiques qui leur sont associées.

La réduction des risques liés aux catastrophes naturelles (RRC) et l'adaptation au changement climatique (ACC) mettent l'accent sur la réduction de la vulnérabilité des individus aux catastrophes. Cela passe par l'amélioration des méthodes pour anticiper, résister, faire face et se remettre des effets des aléas. L'ACC étudie les conséquences du changement climatique permanent et les conséquences à long-terme, alors que la RRC, quant à elle, se concentre sur la mise à disposition de pratiques et d'outils visant à aider les communautés à faire face à un phénomène extrême. L'ACC se concentre sur les risques climatiques, alors que la RRC aborde également d'autres types de risques comme les risques associés aux aléas géophysiques, tels que les tremblements de terre et les volcans.

## 3.2 LA RRC AU SEIN DES PROGRAMMES HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Les catastrophes ne sont pas le fruit du hasard, elles résultent de défaillances dans les processus de développement, qui augmentent la vulnérabilité et réduisent les capacités de résilience, en plongeant les moyens de subsistance et l'économie dans une spirale descendante. Les catastrophes provoquent des décès, des sinistrés et des déplacements de population. Elles augmentent les vulnérabilités et ont un effet néfaste sur les moyens de subsistance des populations et sur la capacité de résilience.

Par conséquent, la RRC est une question transversale, et concerne aussi bien les programmes humanitaires (en protégeant et sauvant des vies) que les programmes de développement (en protégeant les moyens de subsistance et en réduisant les perturbations). Si l'on ne s'applique pas avec plus de détermination à remédier aux problèmes des pertes en vies humaines et de la destruction des moyens de subsistance et des infrastructures, les catastrophes deviendront un obstacle de plus en plus important qui s'opposera à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (en particulier l'OMD 1).

Les efforts en matière de RRC à l'échelle internationale sont guidés par le **Cadre d'action de Hyogo (HFA)**, adopté en 2005 par 168 gouvernements, qui met l'accent sur l'importance de la RRC dans un

contexte de changement climatique, et en appelle aux différents pays pour travailler sur l'intégration des mesures de la RRC par le biais de cinq « Priorités d'action »<sup>6</sup> (SIPC, 2007).

Le Cadre propose des principes directeurs, des priorités d'action, et des moyens pratiques pour atteindre une résilience aux catastrophes. Les priorités d'action sont :

- Garantir que la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles soit une priorité nationale et locale, avec une base institutionnelle solide pour permettre sa mise en place.
- Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer le système d'alerte précoce.
- Utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation afin de créer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux.
- Réduire les facteurs de risques sous-jacents.
- Renforcer la préparation aux catastrophes pour une intervention efficace à tous les niveaux.

La préparation aux catastrophes tient par ailleurs une place centrale dans les 23 principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire (Good Humanitarian Donorship), adoptés en 2003 à Stockholm par les principaux financeurs d'aide humanitaire.

6 - D'après le Cadre d'action de Hyogo, la RRC est une priorité nationale et locale, avec une base institutionnelle solide ; identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe, et améliorer le système d'alerte précoce ; utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation afin de créer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux ; réduire les facteurs de risques sous-jacents, et renforcer la préparation aux catastrophes pour une intervention efficace à tous les niveaux.

**POURQUOI  
SOLIDARITÉS  
INTERNATIONAL  
S'ENGAGE EN FAVEUR  
DE LA RRC ?**

---

4

## 4.1 L'ENJEU DE LA RRC EST DE SAUVER DES VIES

En tant qu'organisation humanitaire, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL est particulièrement sensible au fait que le nombre de personnes qui ont besoin d'aide d'urgence vitale de la part des organisations humanitaires est amené à s'accroître considérablement dans les années à venir. Ceux qui souffrent le plus sont les plus pauvres dans les pays à risques. Ces personnes manquent souvent de ressources pour s'adapter et faire face au nombre croissant de catastrophes. Ainsi, tout en prenant en

considération la capacité ou difficultés des autorités responsables à faire face à cet enjeu, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL s'engage à renforcer les approches en matière de RRC dans le cadre de ses interventions. Les liens entre catastrophe naturelle et augmentation de la vulnérabilité sont de plus en plus connus. Par conséquent, il ne serait pas éthique d'attendre qu'une catastrophe se produise et engendre la souffrance, pour ensuite déclencher une intervention d'urgence.

## 4.2 INVESTIR DANS LA RRC AUGMENTE L'IMPACT ET LA DURABILITÉ DES PROJETS DE SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a toujours mis l'accent sur la durabilité de ses projets, et fait en sorte de créer les conditions propices à une transition réussie entre urgence, réhabilitation et développement, dès les premières étapes de ses interventions humanitaires. Ainsi, il est naturel pour SOLIDARITÉS INTERNATIONAL d'intégrer la RRC dans ses approches.

Investir dans la RRC porte ses fruits<sup>7</sup>. Des études indiquent que chaque dollar investi dans la RRC implique une économie de deux à quatre dollars, suite à des catastrophes évitées ou atténuées. Lorsqu'elles sont frappées par une catastrophe, les communautés préparées, ayant une vulnérabilité réduite et une capacité de résilience renforcée, perdraient beaucoup moins de vies humaines et de biens matériels, et les interventions seraient également bien plus efficaces. Dans toutes les catastrophes, la première intervention humanitaire (celle qui en premier lieu « sauve des vies ») est l'intervention par la communauté elle-même. Une commu-

nauté préparée à la RRC développerait une première réponse plus forte, tout en encourageant une intervention extérieure et en la rendant plus efficace. Pour SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, cela garantirait à ses interventions un impact plus important.

Plus encore, les risques futurs seraient atténués par l'intégration du concept de réduction des risques dans les activités de relance, qui constituent en réalité une partie importante de ce qui est accompli dans l'action humanitaire. Ainsi, les interventions en matière de RRC ne devraient pas remplacer les interventions d'urgence lorsqu'elles s'imposent, mais ont besoin d'être développées avec les interventions d'urgence et au sein de celles-ci autant que possible. Pour SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, intégrer la RRC de cette manière garantit la durabilité de son action. ne serait pas éthique d'attendre qu'une catastrophe se produise et engendre la souffrance, pour ensuite déclencher une intervention d'urgence.

7 - D'après la « Stratégie européenne pour le soutien de la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles dans les pays en voie de développement », le 23 fév. 2009: « Des études indiquent que chaque dollar investi dans la RRC génère un bénéfice de deux à quatre dollars, suite à des catastrophes évitées ou atténuées ».

### 4.3 LES CATASTROPHES NATURELLES PEUVENT CAUSER OU ATTISER LES CONFLITS

Les catastrophes à évolution lente telles que les sécheresses peuvent déclencher des conflits liés aux ressources naturelles. Des conflits peuvent engendrer des déplacements de population, et ces derniers peuvent déclencher d'autres conflits. Il existe plusieurs cercles vicieux. En plusieurs endroits, le changement climatique et la dégradation des terres contribuent à l'urbanisation, à la prolifération des bidonvilles et à une concurrence accrue pour les ressources dans les villes.

### 4.4 DIMINUER LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION

Les déplacements de population sont considérés comme un facteur principal de vulnérabilité dans les années à venir. Les catastrophes naturelles soudaines ou à évolution lente peuvent être une cause directe de déplacements de population. Selon l'OCHA<sup>8</sup>, environ 20 millions de personnes ont été déplacées en raison de catastrophes climatiques soudaines en 2008, telles que les inondations ou les tempêtes, alors que 4,6 millions de personnes ont été déplacées en raison de conflits. Par ailleurs, selon l'Organisation internationale pour les migrations, la dégradation de l'environnement causerait le déplacement de 200 millions de personnes d'ici 2050.



8 - « *Catastrophes naturelles et déplacements de population dans le contexte de changement climatique* »

**PROMOUVOIR  
UNE VISION  
HUMANITAIRE  
DE LA RRC**



5

## 5.1 ENGAGEMENTS

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL reconnaît l'importance de l'approche intégrée de la RRC qui comprend (i) une intervention d'urgence pour sauver des vies immédiatement après une catastrophe, et (ii) une approche à long terme visant à renforcer les moyens de subsistance des populations touchées par une catastrophe en optimisant les mécanismes de résilience existants et la promotion de moyens de subsistance adéquats.

Si la raison première d'intervention de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL dans une zone donnée sera toujours liée à son mandat et à la réponse à un choc, la RRC est intégrée aux programmes de SI de manière transversale ou de manière autonome selon le contexte et les besoins de la population.

La politique RRC sera mise en place dans un cadre opérationnel basé sur 4 principes essentiels présentés ci-après.

## 5.2 CADRE OPÉRATIONNEL ET PRINCIPES

### Projets basés sur l'approche livelihood

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL s'engage à adopter une approche fondée sur les moyens de subsistance (approche livelihood) par rapport à la sécurité alimentaire, en ne se concentrant donc plus seulement sur sauver des vies, mais également en renforçant les moyens de subsistance à long terme. L'approche livelihood met en évidence les biens dont dépendent les moyens de subsistance. Elle met également en évidence l'interaction entre le contexte de vulnérabilité et les capacités des populations à sécuriser ces biens. Utiliser un cadre livelihood permet une meilleure protection des biens des populations et leur donne l'opportunité de diversifier leurs options de manière durable.

### Projets basés sur le diagnostic des risques, des vulnérabilités et des capacités

Le diagnostic des risques et de la vulnérabilité est au cœur du processus général

de diagnostic. Il vise à identifier les risques pour les communautés et les stratégies mises en place par les populations pour surmonter ces risques. Le processus implique l'évaluation des aléas, de la vulnérabilité et de la capacité. Lors du diagnostic, la perception du risque par les populations est prise en compte, tout comme une analyse des capacités de résilience développées par la population.

### Approche communautaire

Il apparaît de plus en plus clairement que la gestion descendante des risques de catastrophe n'aborde pas comme il se doit les besoins locaux spécifiques des communautés vulnérables, ignore le potentiel des ressources et des capacités locales et peut même dans certains cas augmenter la vulnérabilité des populations.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des vulnérabilités et des capacités des ménages, les équipes de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL analysent les conditions de vie au sein des villages et des ménages à l'aide de l'approche livelihood. L'approche mise en

place est centrée sur les individus, elle se fait à plusieurs niveaux de manière dynamique et a pour objectif ultime d'obtenir des moyens de subsistance durables.

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL n'utilise pas un seul cadre pour enquêter sur la vulnérabilité et les capacités locales. Les vulnérabilités diffèrent selon les types d'aléas et la manière dont ils évoluent. Sur le terrain, les équipes d'évaluation emploient des outils développés par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ou par d'autres agences et instituts de recherche. Des outils d'évaluation intégreront une série de questions clés (y compris les questions relatives à la RRC),

qui trouveront réponses lors des phases d'évaluation et de suivi.

## **Contingence**

Des plans de contingence sont préparés à l'avance, afin que des activités et des budgets soient prêts et garantissent que les activités de subsistance pourront être soutenues pendant et après les périodes de catastrophe. Cela pourra notamment inclure la planification de personnel supplémentaire temporaire tout comme la prévision de stocks.



# ANNEXE

## TERMINOLOGIE DE L'UNISDR

Toutes ces définitions ont été directement prises sur la page Internet Terminologie de l'UNISDR : [www.unisdr.org/eng/library/lib-terminology-eng%20home.htm](http://www.unisdr.org/eng/library/lib-terminology-eng%20home.htm)

### ALÉAS NATURELS

Processus ou phénomènes naturels se produisant dans la biosphère, pouvant représenter un danger pour les populations. Les aléas naturels peuvent avoir différentes origines : géologique, hydrométéorologique ou biologique. Tout aléa est caractérisé par sa magnitude ou son intensité, sa fréquence, sa durée, son étendue, sa vitesse, sa dispersion spatiale et son espacement temporel.

### ALERTE PRÉCOCE

Mise à disposition d'informations rapides et effectives permettant aux individus faisant face à des aléas d'entreprendre des actions visant à éviter ou à limiter les risques et à veiller à la préparation d'une intervention efficace.

### ANALYSE / EVALUATION DU RISQUE

Méthodologie visant à déterminer la nature et l'ampleur du risque en analysant les aléas potentiels et en évaluant les conditions de vulnérabilité existantes susceptibles de constituer une menace ou un préjudice potentiel pour les personnes, les biens matériels, les moyens de subsistance et l'environnement dont

elles dépendent. Le processus d'évaluation des risques repose à la fois sur l'examen des caractéristiques techniques des aléas, telles que leur localisation, leur intensité, leur fréquence et leur probabilité, et sur l'analyse des aspects matériels, sociaux, économiques et environnementaux de la vulnérabilité et de l'exposition, en tenant compte en particulier des capacités de résilience aux différents scénarios de risque.

### ATTÉNUATION

Mesures structurelles et non structurelles prises pour limiter les effets néfastes des aléas naturels, de la dégradation environnementale et des dangers technologiques.

### CAPACITÉ

La combinaison de toutes les forces et les ressources disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisées pour réduire le niveau de risque ou les effets d'une catastrophe. La capacité peut notamment inclure des moyens matériels, institutionnels, sociaux et économiques, ainsi que des ressources humaines qualifiées ou des caractéristiques collectives telles que la direction ou la

gestion. La capacité peut également être décrite comme la possibilité (« capability »).

### CAPACITÉ DE RÉSILIENCE

Manière dont la population ou les organisations utilisent les ressources et les compétences dont elles disposent pour faire face aux conséquences néfastes pouvant entraîner une catastrophe. En général, cela comprend les moyens de gestion des ressources, en temps normal comme en temps de crise ou de conditions défavorables. Le renforcement des « capacités de résilience » crée habituellement une résilience pour mieux résister aux effets des aléas naturels ou dus à l'homme.

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le climat d'un lieu ou d'une région change si, sur une longue période (généralement des décennies, ou plus), il se produit une variation statistiquement importante dans les mesures soit de l'état moyen soit de la variabilité du climat pour ce lieu ou cette région.

Les changements climatiques peuvent être dus à des processus naturels ou correspondre à des changements anthropogènes persistants dans l'at-

mosphère ou l'utilisation des terres. À noter que la définition du changement climatique utilisée dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est plus restrictive, ne couvrant que les changements directement ou indirectement imputables à l'activité humaine.

## **GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

La gestion systématique des décisions administratives, des capacités en matière d'organisation et des aptitudes opérationnelles pour mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des capacités de résilience de la société ou des communautés afin d'atténuer l'effet des aléas naturels et des catastrophes environnementales et technologiques qui leur sont associées. Cela comprend toutes les formes d'activités, y compris les mesures structurelles et non structurelles pour éviter (prévention) ou limiter (mesures d'atténuation et de préparation) les effets néfastes des aléas.

### **INTERVENTION / AIDE D'URGENCE**

Aide ou Intervention fournie pendant ou immédiatement après une catastrophe pour répondre aux besoins de préservation de la vie et de subsistance des personnes touchées. Le secours peut être immédiat, à court terme ou de durée prolongée.

### **PRÉPARATION**

Activités menées et mesures prises à l'avance pour assurer une intervention efficace face à l'impact des aléas,

y compris le déclenchement d'alertes rapides et efficaces et l'évacuation provisoire des populations et des biens matériels des lieux menacés.

### **PRÉVENTION**

Ensemble d'activités permettant d'éviter complètement l'effet néfaste des aléas, et les moyens de minimiser les catastrophes environnementales, technologiques et biologiques qui leur sont associées. Sur la base de considérations de faisabilité sociale et technique et de coûts/bénéfices, investir dans les mesures préventives peut être justifié dans les régions fréquemment touchées par des catastrophes. Dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation du public lié à la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, le changement des attitudes et des comportements contribue à la promotion d'une « culture de prévention ».

### **RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Cadre conceptuel des éléments susceptibles de contribuer à minimiser les vulnérabilités et les risques liés aux catastrophes au sein d'une société afin d'éviter (prévention) ou de limiter (mesures d'atténuation et de préparation) les effets néfastes des aléas, dans le contexte général du développement durable.

Le cadre de la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles comprend les champs d'action suivants, décrits dans la publication 2002 de la SIPC « Cohabiter avec les risques : Revue mondiale des initiatives de réduction des catastrophes », page 23 :

- Sensibilisation et évaluation des

risques, avec analyse des aléas et de la vulnérabilité/capacité; développement des connaissances, notamment l'éducation, la formation, la recherche et l'information;

- Engagement public et cadres institutionnels, notamment les actions touchant l'organisation, la politique, la législation et la communauté;
- Application de mesures relatives à la gestion de l'environnement, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme; protection des installations de première importance; application de la science et de la technologie; partenariat et mise en place de réseaux, et instruments financiers.

### **RÉSILIENCE / RÉSILIENT**

Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société potentiellement exposé à des aléas, de s'adapter en résistant ou en changeant pour atteindre et conserver un niveau acceptable de fonctionnement et de structure. Cette capacité est déterminée par le degré auquel le système social est capable de s'organiser pour augmenter sa capacité d'apprendre des catastrophes passées et mieux se prémunir dans l'avenir et améliorer les mesures de réduction des risques.

### **RISQUE**

Probabilité de conséquences néfastes, ou pertes prévisibles (décès, blessés, biens matériels, moyens de subsistance, perturbation de l'activité économique ou détérioration de l'environnement) résultant d'interactions entre aléas naturels ou induits par l'homme et conditions vulnérables.

Par convention, le risque est exprimé par la formule suivante :

**RISQUE = ALÉAS X VULNÉRABILITÉ / CAPACITÉ**

Par-delà l'expression de l'éventualité d'un dégât matériel, il est crucial de reconnaître que les risques sont inhérents aux, ou peuvent être créés par, ou existent dans les systèmes sociaux. Il est important de tenir compte des contextes sociaux dans lesquels les risques se produisent et,

par conséquent, du fait que les gens ne partagent pas nécessairement les mêmes perceptions des risques et de leurs causes sous-jacentes.

### **SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE**

Comprendre et répertorier les aléas ; surveiller et prédire les événements imminents ; traiter et diffuser des alertes compréhensibles aux autorités politiques et aux populations, et entreprendre des actions appro-

priées et rapides suite à ces alertes.

### **VULNÉRABILITÉ**

Conditions déterminées par des facteurs ou des processus matériels, sociaux, économiques et environnementaux qui augmentent la prédisposition d'une communauté à subir l'impact des aléas. Pour les facteurs positifs, qui augmentent l'aptitude des gens à faire face aux risques, voir la définition de « capacité ».



**SOLIDARITÉS**  
INTERNATIONAL

50 rue Klock  
92110 CLICHY  
[www.solidarites.org](http://www.solidarites.org)

**CONTACT**

Département technique et qualité des programmes  
[technicaldepartment@solidarites.org](mailto:technicaldepartment@solidarites.org)